

COMMUNE : CONTAMINE SUR ARVE

Mode de scrutin des communes de 1 000 habitants et plus

Membre de (1) : Communauté de Communes Fausigny Aïeux

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

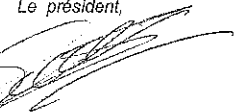
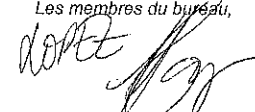

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° /

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par <u>Aline WATT-CHEVALIER</u>	<u>CHEVALIER WATT Aline</u>	<u>CHEVALIER WATT Aline</u>
Liste conduite par	<u>TUR Thierry</u>	<u>TUR Thierry</u>
Liste conduite par	<u>BALLARA Patricia</u>	<u>BALLARA Patricia</u>
Liste conduite par	<u>ANCRENAZ David</u>	
Liste conduite par	<u>DIETZ Elodie</u>	
Liste conduite par	<u>ROY Dominique</u>	
Liste conduite par	<u>RINBERT Joëlle</u>	
Liste conduite par	<u>LE MEN Rémi</u>	
Liste conduite par	<u>ANCRENAZ Aurore</u>	
Liste conduite par	<u>BERTHET Tommy</u>	
Liste conduite par	<u>SIROT Gisèle</u>	
Liste conduite par	<u>BOUSCARY Patrick</u>	
Liste conduite par	<u>COUET Delphine</u>	
Liste conduite par	<u>BREDIF Bertrand</u>	
Liste conduite par	<u>SCARANOZZINO Delphine</u>	
Liste conduite par	<u>CHARRETOUR Thierry</u>	
Liste conduite par <u>Gilles ANCRENAZ</u>	<u>ANCRENAZ Gilles</u>	
Liste conduite par	<u>LAOTE Maïlyp</u>	
Liste conduite par	<u>FANEL Emile</u>	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Contamine sur Arve le 15 Mars 2020

Le président,  Les représentants des listes de candidats,  Les membres du bureau, 

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.